

faudrait réfléchir à la possibilité d'étendre à plus de journées l'inclusion des personnes handicapées dans notre société.

**QUESTION ORALE DE MME WARZÉE-  
CAVERENNE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES  
TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR  
« LE PHÉNOMÈNE DES MÈRES  
ADOLESCENTES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le phénomène des mères adolescentes ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

**Mme Warzée-Caverenne (MR).** - Monsieur le Ministre, la caisse d'allocations familiales UCM a constaté que le nombre de demandes de prime de naissance, en Wallonie, introduites par de futures mamans de moins de 18 ans, a augmenté de 15 % entre 2014 et 2015. De plus, les estimations pour l'année 2016 sont alarmantes : le nombre de demandeuses de moins de 16 ans, pour le mois de septembre 2016, a pratiquement doublé par rapport à celui de 2014 à la même époque.

Rappelons que la survenue d'une grossesse à l'adolescence constitue une problématique complexe, faisant intervenir un ensemble de facteurs socioéconomiques, comportementaux, psychologiques, culturels, psychosociaux, cognitifs ou encore relationnels.

Certes, des politiques de prévention en la matière existent, depuis plusieurs années, toutefois ces dernières ne doivent pas s'axer uniquement sur la survenance de ces grossesses, mais également sur les éventuels troubles du développement pouvant se développer chez l'enfant et/ou la mère/les jeunes parents, puisque ces derniers sont en quelque sorte privés d'une adolescence « normale », ou alors parce que la décision de mener une grossesse à terme survient dans un contexte de précarité matérielle, affective et sociale.

Un autre facteur mérite d'attirer notre attention : l'émergence d'émissions de télévision ou de films mettant en scène le parcours de mères adolescentes et banalisant ce phénomène. On peut se poser la question du bien-fondé de tels programmes. Ces derniers n'enverraient-ils pas une image biaisée de la maternité précoce à des adolescentes souvent en mal de pères ?

Qu'en est-il, à l'heure actuelle, des politiques de prévention en la matière ? Le Gouvernement wallon poursuit-il la réflexion sur le sujet ? Que pensez-vous du

rôle des médias comme facteur de banalisation de ce phénomène ?

Enfin, étant consciente que cette matière relève également de la compétence de Mme la Ministre Greoli, je ne manquerai pas de l'interroger sur ce problème.

Existe-t-il à l'heure actuelle une concertation entre vos services ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, en Wallonie, les enfants nés de mères adolescentes représentent un peu moins de 1 % des naissances. Ce pourcentage est très stable depuis une dizaine d'années.

De nombreux acteurs ont été sensibilisés à ce phénomène des mères adolescentes et quantité de projets spécifiques ont été mis en chantier pour faire face à cette problématique. Répondre à cette situation complexe nécessite une approche globale dans laquelle le social, le médical et le psychologique sont indissociables.

Le jeune âge de la mère en tant que tel ne constitue pas toujours la source du problème, mais ce sont souvent les conditions de vie liées à la situation sociale et financière de celle-ci.

Sensibiliser les jeunes par de l'information et la mise à disposition de mesures contraceptives reste donc toujours essentiel. Par la prévention et l'information dans les foyers, dans les centres de planning familial, dans les milieux pour les jeunes ou au travers des campagnes à grande échelle, les adolescents apprendront à adopter des comportements responsables et adaptés.

Dans ces domaines, les centres de planning familial font donc figure d'acteur incontournable. Pour cette raison, les missions des centres ont évolué. La réforme législative de 2014, relative aux centres de planning, a notamment porté sur l'organisation plus accrue de l'offre de service et la création de pôles d'activités, dont le pôle « information et éducation » qui vise : l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle pour les jeunes de moins de 25 ans ; l'accessibilité à la contraception, en particulier pour les jeunes et le public précarisé ; la prévention des grossesses non souhaitées et le respect de la liberté de choix relatif à l'avortement.

Dans ce cadre, les publics prioritaires visés sont les jeunes de moins de 25 ans et les personnes disposant de ressources financières insuffisantes pour faire face au coût de la prestation.

En outre, le protocole relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle en

milieu scolaire est en cours de révision, afin d'être conforme au transfert de compétences. Il implique tant les compétences de la Région wallonne et de la Promotion de la santé et centres de planning familial, côté Cocof, que celles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un enseignement et la promotion de la santé à l'école. Ce référentiel commun donne une définition de l'EVRAS, de ses objectifs, de ses thématiques et encadre les échanges d'informations et de collaborations entre les secteurs concernés. On poursuit, notamment à travers les plannings familiaux, l'action volontariste de prévention en la matière.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

**Mme Warzée-Caverenne (MR).** - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Le but de ma question était d'avoir des informations concernant les chiffres. De votre côté, il ne semble pas qu'il y ait une augmentation particulière. Cette matière est transversale, comme vous l'avez dit, entre les différents intervenants, que ce soit Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le cadre de l'enseignement ou de la promotion de la santé. Au niveau de la sensibilisation, celle-ci doit évoluer. Comme je l'ai noté dans ma question, on peut voir, au travers des médias, une image positive d'une grossesse pour une adolescente, ce qui n'est pas du tout le cas, en réalité. Cela bouleverse sa vie et est très difficile à vivre.

#### **QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA PRÉCARITÉ CROISSANTE DES MÉNAGES WALLONS »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la précarité croissante des ménages wallons ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

**M. Stoffels (PS).** - Monsieur le Ministre, l'enquête sur le budget des ménages étudie les dépenses et les revenus des ménages belges. Il s'agit d'un outil important pour dresser l'état des habitudes de consommation de la population sur une année. L'objectif est de mettre en place un cadre global pour la production de statistiques communautaires sur la consommation des ménages. Elle est aussi la source principale pour composer le panier de l'indice des prix à la consommation. Le choix des produits témoins et leur pondération dans le panier sont revus en profondeur tous les deux ans sur base de l'enquête EBM.

Le résultat est sans appel. Au cours des 10 dernières années, le coût de la vie a augmenté avec une explosion

des factures énergétiques, +50 %, du précompte immobilier, +45 %, des télécoms ou encore du prix de l'eau devenue « l'or bleu ».

Face à ces augmentations, les ménages les plus précarisés sont aussi les plus touchés, puisque le taux consenti pour l'épargne est en constante baisse et le saut d'index, décidé par le Fédéral, rabote chaque jour le salaire poche des citoyens.

Prise une par une, les augmentations des coûts peuvent s'expliquer et se justifier, mais une fois globalisées, l'on arrive à une augmentation du coût de la vie – hors produits de luxe – qui avoisine les 500 à 600 euros par an. En Wallonie, plus de 300 000 ménages déclarent un revenu annuel inférieur ou égal à 10 000 euros par an, soit plus ou moins 830 euros par mois.

Étant en charge de l'Action sociale, quelles actions entendez-vous développer dans les prochains mois, afin d'accompagner les ménages aux revenus précaires et prévenir les risques de pauvreté, renforcer la cohésion sociale et leur permettre de sortir de l'ornière de la précarité.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, cette question assez vaste aurait pu être adressée au ministre-président, puisqu'il coordonne toute l'action de lutte contre la précarité. En ma qualité de ministre de l'Action sociale, je réponds avec plaisir à celle-ci, puisque la précarité croissante et les catégories de citoyennes et citoyens les plus touchés sont au cœur de mes préoccupations majeures.

Si j'ai, à de nombreuses reprises, évoqué la problématique des familles monoparentales, je me suis aussi déjà exprimé sur la précarité des personnes âgées et des enfants ainsi que sur les différentes politiques développées afin d'y remédier.

Il y a de nombreux domaines où la Région wallonne peut intervenir, que ce soit dans l'accès à la propriété d'un bien immobilier, l'accès à un logement décent, la médiation de dettes, l'amélioration des conditions de vie, pour ne prendre que quelques exemples. Le Plan de lutte contre la pauvreté en est aussi une concrétisation.

Ce premier Plan wallon de lutte contre la pauvreté synthétise les actions à mener dans les compétences régionales. Ces actions – en tout cas un échantillon plus significatif d'actions, puisque ce qui est repris dans le plan n'a pas vocation à être exhaustif – visent l'amélioration de la qualité de vie des Wallons et la diminution des dépenses des ménages, afin de réduire la pauvreté de manière concrète et transversale.